



Le Dominiquois

Journal mensuel de Saint-Dominique

SOMMAIRE

Municipalité de Saint-Dominique.....	p. 2
Calendrier - Mai 2024.....	p. 3
Avis public.....	p. 4 à 6
Procès-verbal (résumé).....	p. 7
Chronique historique.....	p. 8
Pêche en herbe.....	p. 9
FADOQ.....	p. 10
Fabrique.....	p. 11
Service incendie.....	p. 12
L'Arterre.....	p. 12
SARCA.....	p. 13
Sécurité civile.....	p. 14
Vente-débarras.....	p. 15
Bibliothèque.....	p. 16 et 17
Les pissenlits.....	p. 18
Maison de la Famille.....	p. 19
Emploi d'été.....	p. 20

Tous vos articles
devront nous parvenir pour
le premier jour de chaque mois
avant 11 h
par courriel au
recep@st-dominique.ca



À NE PAS MANQUER!

ST-DO EN FÊTE!



- Queues de castor
- La Braoule
- Bar au profit de la Cafétéria de l'école de la Rocade



Feu de joie
Feux d'artifices
Jeux gonflables
et surtout beaucoup de
PLAISIR!



LE GARS DU SON

ENTREE GRATUITE

LE SAMEDI 15 JUIN
DE 16 H À 23 H

548, RUE ST-DOMINIQUE
(PAVILLON DES LOISIRS)



Administration

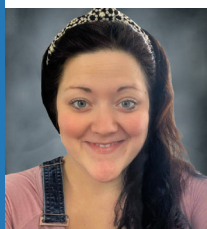
450 774-9939

Maire



Hugo MC DERMOTT

District n° 1



Lydia RICHER

District n° 2



Stéphanie LAMBERT

District n° 3



Irène DROUIN DUBREUIL

District n° 4



Jean-François MORIN

District n° 5



Lise BACHAND

District n° 6



Mélissa LUSSIER

Adjointe administrative

Geneviève Phaneuf poste 7

Adjointe à la direction

Catherine Matte-Perreault poste 0

Service d'inspection

Eddy Perez poste 2

(Disponible les lundis, mardis et jeudis)

Directrice générale et greffière-trésorière

Christine Massé

Coordonnatrice aux finances

Patricia Gagné poste 4

Coordonnateur aux travaux publics et ressources matérielles et Directeur général adjoint

François Daudelin

Coordonnatrice à la vie culturelle

Myriam Ménard poste 6

Coordonnatrice des loisirs

Valérie Lauzon poste 5

Greffière adjointe

Jolyane Lamarche

Services publics

Service d'urgence 9 1 1

Bibliothèque Saint-Dominique 450 771-0256

Fabrique Saint-Dominique 450 773-0233

École de la Rocade 450 773-7223

SPAD (Société protectrice des animaux de Drummond) 1 855-472-5700

Contrôle animalier

AVIS AUX ORGANISMES

Nous vous rappelons qu'une page vous est réservée.

Veuillez donc nous faire parvenir vos articles le ou **avant le premier jour du mois, avant 11 h.**

Coordonnées

Bureau municipal : 1199, rue Principale, Saint-Dominique (Québec) J0H 1L0

Téléphone : 450 774-9939 • www.st-dominique.ca

Heures d'ouverture : Du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h



La Municipalité tient à vous aviser qu'elle ne se tient pas responsable des erreurs pouvant s'être glissées dans des textes reçus en format pdf qui lui sont fournis par nos organismes, comités et/ou associations externes.

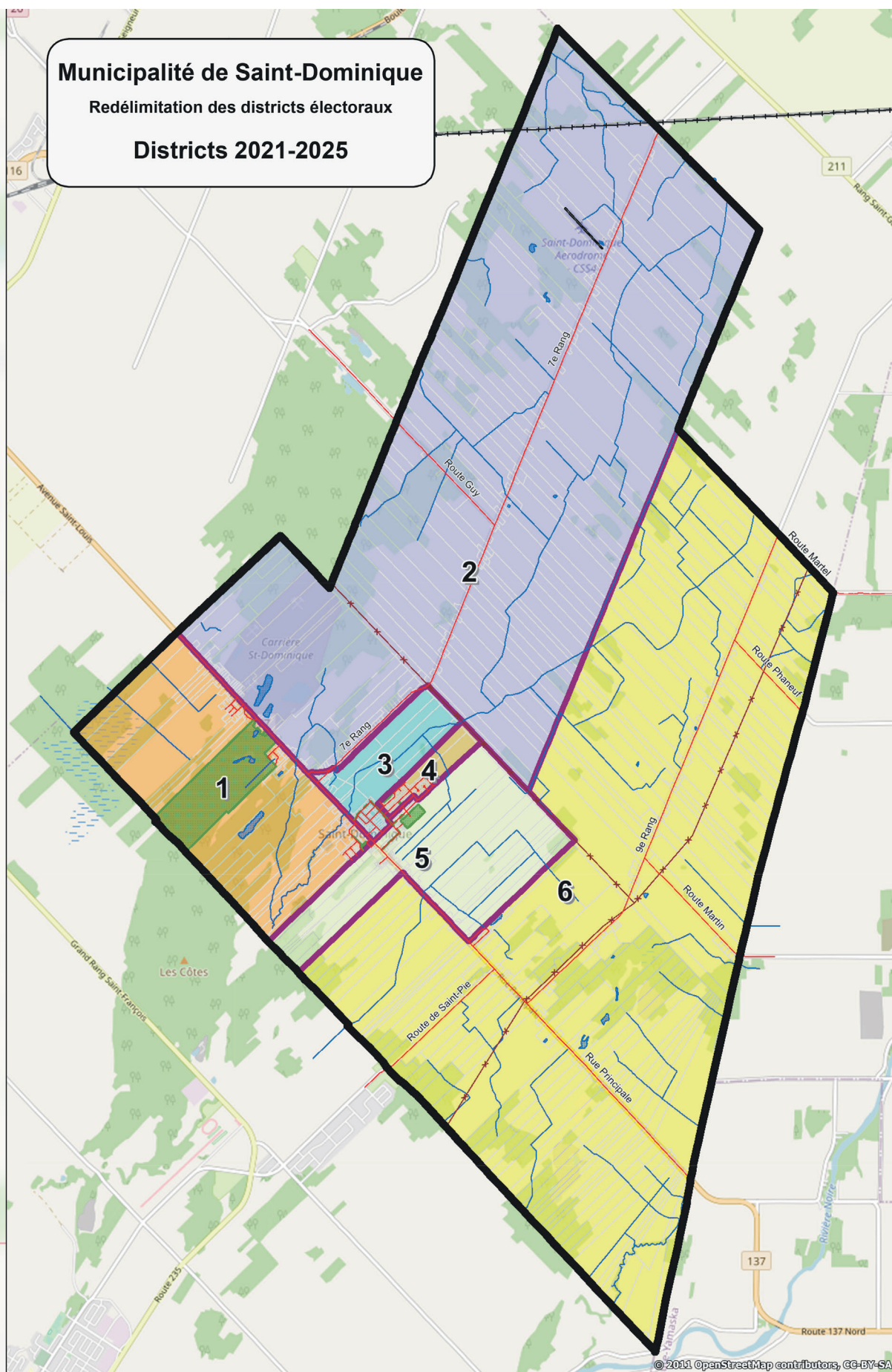


Mai 2024

DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
			1	2 Atelier Bouger avec mon enfant 9h30 à 11h30 Pavillon des loisirs	3 Atelier Bouger avec mon enfant 9h30 à 11h30 Pavillon des loisirs	4
5	6 Deuxième versement de taxes municipal	7 Séance du conseil	8	9 Atelier Bouger avec mon enfant 9h30 à 11h30 Pavillon des loisirs	10	11
Du 5 au 11 mai Semaine de la Sécurité civile						
12	13 Fête des mères	14	15	16 Atelier Bouger avec mon enfant 9h30 à 11h30 Pavillon des loisirs COLLECTE GROS REBUTS	17	18 Jour de distribution des arbres de 8 h 30 à 12 h
19	20 Fête de la Reine Bureau municipal fermé	21	22	23 Atelier Bouger avec mon enfant 9h30 à 11h30 Pavillon des loisirs	24	25
Du 19 au 25 mai Semaine des travaux publics						
26	27	28	29	30 Atelier Bouger avec mon enfant 9h30 à 11h30 Pavillon des loisirs Collecte des matières organiques	31	



Municipalité de Saint-Dominique
Redélimitation des districts électoraux
Districts 2021-2025





AVIS PUBLIC
concernant la reconduction de la division du territoire
de la municipalité en districts électoraux

Municipalité de: Saint-Dominique

MRC de: Maskoutains

À l'ensemble des électrices et des électeurs de la municipalité de

Saint-Dominique

Municipalité

AVIS est, par la présente, donné par Christine Massé,
Secrétaire-trésorier(-ière) ou greffier(-ière)

le 18^e jour de avril 2024, que la Commission de la représentation électorale a confirmé
que la municipalité remplit les conditions pour reconduire la division de son territoire en 6 districts
électoraux. Chaque district est représenté par une conseillère municipale ou un conseiller municipal et délimité
de façon à assurer un équilibre quant au nombre d'électeurs dans chacun d'eux et quant à leur homogénéité
socioéconomique.

AVIS est aussi donné que l'avis public de reconduction de la même division est disponible, à des fins de
consultation, à mon bureau, à l'hôtel de ville, aux heures régulières de bureau, à l'adresse indiquée ci-dessous.

AVIS est également donné que tout électeur ou électrice, conformément à l'article 40.4 de la *Loi sur les élections
et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, c. E-2.2), peut, dans les quinze (15) jours de la publication
du présent avis, faire connaître par écrit son opposition à la reconduction de la division du territoire de la
municipalité en districts électoraux. Cette opposition doit être adressée à :

Christine

Prénom

Massé

Nom

Directrice générale et trésorière- greffière

Secrétaire-trésorier(-ière) ou greffier(-ière)

1199 rue Principale, Saint-Dominique

Adresse de l'hôtel de ville

J0H 1L0

Code postal

AVIS est, de plus, donné que, conformément à l'article 40.5 de la *Loi sur les élections et les référendums dans
les municipalités* (RLRQ, c. E-2.2), la secrétaire-trésorière, le secrétaire-trésorier, la greffière ou le greffier doit
informer la Commission de la représentation électorale que la municipalité a reçu, dans le délai fixé, un nombre
d'oppositions égal ou supérieur à 100 électrices et électeurs (article 18). Dans ce cas, elle
doit suivre la procédure de la division du territoire de la municipalité en districts électoraux prévue à la section III
de la *Loi*.

Donné à Saint-Dominique

Municipalité

le 2024-04-18

Année Mois Jour

Christine Massé
Secrétaire-trésorier(-ière) ou greffier(-ière)

DGE-1306 (24-01)



AVIS
PUBLIC



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

REGLEMENT DE ZONAGE, AFIN DE MODIFIER LA GRILLE DES USAGES ET
DES NORMES POUR LA ZONE R-9

RÈGLEMENT NUMÉRO **2023-399.2** AMENDANT LE RÈGLEMENT 2017-
324 INTITULÉ RÈGLEMENT DE ZONAGE, AFIN DE MODIFIER LA GRILLE DES
USAGES ET DES NORMES POUR LA ZONE R-11

RÈGLEMENT **2024-402** AMENDANT LE RÈGLEMENT 2017-324 INTITULÉ
RÈGLEMENT DE ZONAGE, AFIN D'AUTORISER CERTAINS USAGES DE LA
CLASSE D'USAGE COMMERCIAL « C3-2 » DANS LA ZONE AM-4 ET LES
USAGES RÉSIDENTIELS « R1 » ET « R7 » DANS UNE PARTIE DE LA ZONE P-1

RÈGLEMENT **2024-408** REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT 2024-403
AMENDANT LE RÈGLEMENT 2017-324 INTITULÉ RÈGLEMENT DE ZONAGE,
AFIN D'ASSURER LA CONCORDANCE AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT
RÉVISÉ, EN LIEN AVEC LES NORMES APPLICABLES AUX BÂTIMENTS
PATRIMONIAUX, AINSI QU'AUX NOYAUX VILLAGEOIS EN MATIÈRE DE
DÉMOLITION DE BÂTIMENTS PATRIMONIAUX

RÈGLEMENT **2024-409** REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT 2024-404
PORTANT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION
ARCHITECTURALE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT DOMINIQUE

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée, greffière adjointe de la municipalité de Saint-Dominique, que lors de la séance ordinaire tenue le 9 janvier 2024, le conseil municipal a adopté les règlements 399.1 et 399.2. Lors de la séance ordinaire tenue le 5 mars, le conseil municipal a adopté le règlement 2024-402 et lors de la séance ordinaire tenue le 2 avril 2024, le conseil municipal a adopté les règlements 2024-408 et 2024-409.

Toute personne intéressée à prendre connaissance dudit règlement peut en prendre connaissance sur le site internet de la municipalité.

Donné à Saint-Dominique, ce 24 avril 2024.

La greffière adjointe,


Jolyane Lamarche



Veuillez prendre note que la version complète du procès-verbal est accessible à tous sur le site internet de la Municipalité au www.st-dominique.ca sous la rubrique Conseil municipal ou au bureau municipal, du lundi au jeudi inclusivement de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h.

Résumé du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Saint-Dominique, tenue le 7 mai 2024, à 20 h.

CONSEIL

- > Le Conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance ordinaire 2 avril 2024.
- > Le Conseil municipal approuve les salaires payés au montant de 88 454,73 \$ et les comptes payés au montant de 346 879,46 \$.
- > Le Conseil municipal autorise un appel de candidatures pour l'embauche d'un étudiant/assistant technique à la voirie pour la saison estivale.
- > Le Conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure 2024-04 relative à la largeur d'une allée de circulation à double sens et l'implantation de 10 cases de stationnement au 1117-1121, rue Raymond (lot 3 302 736).
- > Le Conseil municipal autorise les achats prévus relativement aux deux demandes acceptées par le Fonds de développement rural; soit pour l'aire de repos près des bureaux municipaux ainsi que pour l'aménagement autour des nouveaux jeux d'eau. Les chaises longues qui seront installées près des jeux d'eau sont d'ailleurs commanditées par Les Carrières Saint-Dominique et Pavages Maska inc.
- > Le Conseil municipal mandate FOR-ÉCO pour le reboisement et la mise en place de protecteurs autour des végétaux à la suite d'une demande d'aide financière en environnement auprès de la MRC des Maskoutains.
- > Le Conseil municipal appuie la demande auprès de la CPTAQ pour l'exploitation d'une sablière d'une superficie de 5,00 ha et la modification de l'aménagement d'un chemin d'accès d'une superficie approximative de 0,33 ha sur une partie des lots 2 210 493 et 2 210 494.
- > Le Conseil municipal mandate Labo Montérégie pour le contrôle des matériaux relativement au

projet d'aménagement d'une surface de jeux d'eau.

- > Le Conseil municipal autorise le prêt la table de ping-pong à l'école de la Rocade et en assume les coûts de transport et d'installation auprès de M3 Béton.
- > Le Conseil municipal adopte l'organigramme modifié du service de sécurité incendie de Saint-Dominique ainsi que les nominations qui s'y rattachent.
- > Le Conseil municipal autorise les achats prévus du service de sécurité incendie.
- > Le Conseil municipal accepte le rapport de l'an 2 du schéma révisé du plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie et autorise sa transmission à la MRC des Maskoutains.

LÉGISLATION

- > Le Conseil municipal dépose un avis de motion et adopte le projet de Règlement 2024-410 sur l'utilisation de l'eau potable.
- > Le Conseil municipal dépose un avis de motion et adopte le projet de Règlement 2024-411 sur le comité consultatif d'urbanisme.
- > Le Conseil municipal mandate Gestim dans le processus de demande de modification règlementaire relativement aux plans d'implantation et d'intégration architecturale.

Sous réserve du libellé final lors de l'adoption du procès-verbal par le Conseil.

Prendre note que le procès-verbal d'une séance n'est adopté qu'à la séance suivante du Conseil. Conséquemment, le procès-verbal n'est disponible en ligne que lors de son adoption.



LES DÉBUTS DE LA MUNICIPALITÉ

Comme nous l'avons vu dans de précédents articles, l'érection canonique de Saint-Dominique a lieu en 1833. Bon, voilà qui est bien pour l'administration de la chose religieuse! Mais, il faut également s'occuper des affaires civiles. En 1839, le fameux Rapport Durham souligne qu'il n'existe au Bas-Canada que des administrations ecclésiastiques. Québec, Montréal et Trois-Rivières mis à part, aucune paroisse ne peut compter sur les services d'un quelconque fonctionnaire supérieur. En 1841, le territoire est alors divisé en districts qui doivent dorénavant s'occuper des édifices publics, de la voirie, de la police et des écoles. Ce système britannique est mal reçu par les Canadiens français qui craignent de perdre leurs paroisses.

En 1845, on tente de calmer les esprits en votant une nouvelle loi qui procède à l'incorporation des districts en municipalités de paroisse. Le territoire conserve désormais ses limites religieuses. Pour toutes sortes de raisons, ce système ne plait pas plus aux citoyens qui négligent souvent de s'y plier.

C'est en 1855 qu'est adopté l'Acte des municipalités et des chemins du Bas-Canada, l'ancêtre du code municipal. C'est le juge en chef du Bas-Canada, Louis-Hippolyte Lafontaine, qui imagine ce nouveau système. En vertu de cet acte, Saint-Dominique est érigé en municipalité par proclamation le 21 avril de la même année.

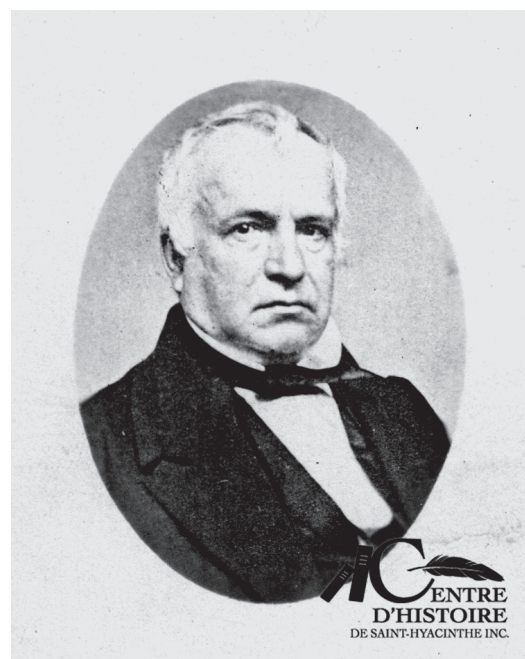
Voici comment était alors divisé le territoire de la nouvelle municipalité : « Saint-Dominique, situé dans le comté de Saint-Hyacinthe et dans le district de Montréal, comprendra une étendue d'environ sept milles de front sur cinq milles et demi de profondeur et sera composé des sixième, septième, huitième et neuvième rangs de la seigneurie de Saint-Hyacinthe et de la partie du rang Double de Saint-Dominique, dans la dite seigneurie qui s'étend depuis le township de Milton, vers l'est, jusqu'à la paroisse de Sainte-Rosalie vers l'ouest. »

Un an plus tard, avec la création de la municipalité de Saint-Liboire, Saint-Dominique subit une amputation de son territoire situé aux alentours de la Britannia Mills. Elle perd, notamment les huitième et neuvième rangs.

Parmi les premiers règlements adoptés par la municipalité, on note l'ouverture de nouveaux chemins, la construction de ponts, l'imposition d'une taxe foncière, et, évidemment l'élection du conseil municipal.

En 1914, certains citoyens sentent que le village est négligé par la municipalité de paroisse. C'est ainsi que l'on décide de créer une nouvelle municipalité pour s'occuper exclusivement des besoins du village. Ce phénomène se produit dans plusieurs municipalités de la province.

Martin Ostiguy, historien
Centre d'histoire de Saint-Hyacinthe



*Louis-Hippolyte Lafontaine.
Centre d'histoire de Saint-Hyacinthe, Fonds CH001,
Séminaire de Saint-Hyacinthe.*



**Pêche
en herbe**



Fondation
de la faune
du Québec



Le 7 et 8 juin prochain, le club de chasse et pêche Maska Inc. offrira le programme pêche en herbe. La session 1 est un cours de pêche destiné aux adultes ou enfants plus vieux. Les sessions 2 et 3 sont destinées aux enfants de 6 à 17 ans. Les enfants qui suivront la partie théorique et pratique auront un certificat de pêche valide jusqu'à leur majorité ainsi qu'un cadeau.

Quand : Session 1 — (7 juin 19h00 à 21h00 et 8 juin 9h00 à 10h00); ou

Session 2—(8 juin 9h00 à 11h00); ou

Session 3—(8 juin 10h00 à 12h00).

Lieu : Club de Chasse et pêche Maska Inc. au 1102 route Guy, Saint-Dominique pour le cours théorique et à la descente de bateaux de Saint-Pie pour la pêche.

Coût : GRATIS GRATIS GRATIS

Inscription : par courriel à peche@ccpmaska.club . Veuillez indiquer le bloc désiré.

Tout est fourni, veuillez uniquement apporter une veste de sauvetage pour votre(vos) enfant(s). Vous pouvez amener votre propre canne à pêche.





PROCHAINES ACTIVITÉS

VIACTIVE

Viactive cesse
ses activités.

De retour en septembre

BINGO

Le prochain bingo aura lieu
le lundi 13 mai à 19h
pour les 18 ans et plus.
Cette activité se déroule
au sous-sol de l'église
St-Dominique.
Dites-le à vos amis.
Bienvenue à vous.

SOUPER DES ANNIVERSAIRES À ST-DOMINIQUE

Le prochain souper des anniversaires aura lieu le mardi 28 mai à
17 h.45 au sous-sol de l'église St-Dominique.

Prix 12.00\$ pour les membres et 14.00\$ pour les membres FADOQ de la
région et 16.00\$ pour les non-membres. Prenez note que les membres
FADOQ St-Dominique qui ont leur fête en mai, juin, juillet, leur repas est
gratuit.

Repas : Spaghetti et dessert. Apportez votre vin.

**Notez que c'est le dernier repas avant les vacances d'été.
De retour en septembre**

**Veuillez téléphoner s.v.p. pour confirmer votre présence
le plus tôt possible à Denise Paradis au 450-774-0729
ou à Carmen Boucher au 579-348-0574. Si vous avez reçu
un message sur infolettre veuillez y répondre s.v.p.**

Denise Paradis
Secrétaire

**JEUX DIVERS LES MARDI P.M. DE 13H30 À 16H30.
INVITATION AUX GENS DE 50 ANS ET PLUS À VENIR
VOUS AMUSER AVEC NOUS.**

Suite à notre assemblée générale annuelle le 23 avril, voici notre nouveau conseil :

Michel Rocheleau : Président,
Jules Hamel : Vice -Président,
Denise Paradis : secrétaire,
Pauline Richer : trésorière et
Réjean Garand,
Fernand Bouffard :
administrateurs
et Carmen Boucher :
administratrice.

Un gros merci à
Maryse Chagnon et
Suzanne Beauchemin pour
toute l'aide apportée durant
les 2 dernières années.



Au fil des jours

À NOTRE PRIÈRE

MARCEL VADEBONCOEUR, décédé à l'Hôtel-Dieu de Saint-Hyacinthe, le 13 avril 2024, à l'âge de 86 ans, époux de Hélène Binette. Outre son épouse, il laisse dans le deuil ses neveux et nièces et plusieurs parents et amis. Les funérailles ont été célébrées le 18 mai 2024 en l'église de Saint-Dominique suivies de l'inhumation au cimetière paroissial.

Dimanche le 21 avril 2024, la paroisse de Saint-Dominique a accueilli, durant la messe, les couples qui célèbrent un anniversaire de mariage. De 4 à 63 ans de mariage, 16 couples ont accepté d'y participer en ce dimanche de printemps. Ils étaient là pour renouveler leurs promesses de mariage.

FÉLICITATIONS À NOS JUBILAIRES

Lucienne Telmosse et Denis Ménard (63)
Rollande Duval et Normand Chicoine (63)
Rollande Chicoine et Florent Chagnon (60)
Pauline Ledoux et Roger Richer (59)
Claudette Lemay et André Côté (57)
Pierrette Guertin et Richard Ménard (55)
Carmen Boucher et Gilles Hamel (53)
Jeanne D'Arc Paulhus et Germain Labrecque (52)

Marielle Chicoine et Ronald Bilodeau (51)
Diane Chicoine et Georges Chagnon (49)
Pauline Petitjean et Robert Lecours (49)
Manon Angers et Denis Ledoux (46)
Jeannine Fortier et François Dubreuil (43)
Nicole Jacques et Jacques Benoit (36)
Marie-Andrée Beauregard et Simon Boucher (9)
Sylvie Viens et André Ledoux (4)

MERCI à Gilles Claing et son équipe pour la belle organisation de cette fête.

CAPITATION OU DÎME

Chaque année, les paroisses de notre diocèse sollicitent leurs paroissiens et paroissiennes pour la capitation annuelle (dîme). Le coût de la dîme est de 75 \$ par personne, ce qui représente 1,44 \$ par semaine pour une année. Il s'agit d'un geste de solidarité qui manifeste l'implication de tous et toutes pour la vie de notre paroisse.

Nous vous invitons à être généreux selon vos moyens financiers. Un dépliant pour la campagne de la dîme a été distribué par la poste en février.

MERCI POUR VOTRE COLLABORATION ET VOTRE AMOUR POUR VOTRE ÉGLISE

BILAN DU BRUNCH DE LA FABRIQUE DU 21 AVRIL 2024

172 repas ont été servis pour un profit net de 4 012,35 \$.

MERCI à toutes les paroissiennes et tous les paroissiens pour leur présence et leur encouragement!

MERCI à nos précieux commanditaires pour leurs dons en argent, en cadeaux, en temps, en matériel ou en nourriture!

Entreprises Leblanc et Maheu, Cantine Ti-Clin, Ferme Bachand, Ferme Bunny, Lave-auto St-Dominique, Redrex, Jean-Denis Gagné, Équipements Daniel Labonté, Chagnon et Fils, Résidence Funéraire Maska, Ferme Luco, Groupe Gaucher, Bronzage St-Dominique, Jocelyn Salvas, Boulangerie Ménard, Boustifaille, Entreprises en Vrac M.H., Georges Allard 1990, Ravenelle Électrique, Transport Ray Adam, Bar laitier (Lily Pinard), Meubles Bernard Tanguay, Pharmacie Proxim (La Providence), Claude Benoit, Georges Barré, Thérèse Dion, Rollande Chagnon, Claudette Chicoine, Jean-Claude et Clément Chicoine, Béton Mobile Dalpé, Érablière Martin, Mini-Entrepôts MR, Karine Sirois, Fer et Métal Dubreuil, Simon Boucher, Monuments Roger Fontaine, Accès-pharma ((Wal-Mart), Miel Dubreuil, Pavillon de l'érable, Geneviève Chagnon, Atelier Tanguay, Serres Bousquet, Restaurant Lussier, Restaurant 235, Marché St-Dominique, MG Performance, Britannia Mills, Tendance Coiffure, Jos Harley, Nettoyeur des Galeries, Denis

Dubé, Coiffe-ongle-Diane, Jardins Suprêmes, Municipalité de St-Dominique.

MERCI à Mireille Chicoine, à Rollande Chagnon et à leur équipe pour leur belle organisation!



Barbecue et sécurité

Avec le beau temps à nos portes, voici quelques rappels pour profiter de la nouvelle saison en toute sécurité :

- Assurez-vous de toujours utiliser votre barbecue à une bonne distance de la maison ainsi que de toute matière combustible;
- De plus, ne pas utiliser votre barbecue dans un espace fermé tel qu'un gazebo, un garage ou même à l'intérieur d'un logement, car cela pourrait vous exposer à une importante quantité de monoxyde de carbone, lequel est un gaz mortel;
- Toujours entreposer les bonbonnes de propane dans un cabanon ou à l'extérieur de votre logement;
- Ne pas entreposer de bois trop près d'un coin feu ou d'un foyer extérieur;
- Enfin, n'hésitez pas à contacter votre service incendie si vous sentez une forte odeur de fumée ou en constatez une présence importante ou anormale. Il vaut toujours mieux prévenir et ne pas attendre qu'il soit trop tard.

Service de prévention incendie • MRC des Maskoutains
Marie-Eve Leduc, T.P.I.
Préventionniste - 450 774-3141, poste 3127
prevention.incendie@mrcdesmaskoutains.ca



➤ L'ARTERRE



L'ARTERRE
Accompagner · Jumeler

**Votre service de maillage pour faciliter
l'accès au monde agricole**



Propriétaire

Vous êtes propriétaire?
Vous disposez de parcelles
ou d'actifs disponibles
pour la relève ou encore
vous souhaitez transférer
ou louer votre ferme?



Aspirant-agriculteur

Vous projetez vous
établir en agriculture?
Vous recherchez une
terre ou une ferme
pour développer
votre projet?

Agente de maillage :
Amélie Tremblay : 450 774-3141, poste 3144
atremblay@arterre.ca

arterre.ca

LES FORMATIONS EN ADMINISTRATION



Le domaine de l'administration est vaste et on y retrouve une multitude de professions distinctes. Nombreuses sont les formations offertes dans ce secteur, tant dans les écoles professionnelles, au cégep et à l'université. Les personnes qui ont le sens de l'organisation et qui aiment travailler avec méthodologie dans un environnement contrôlé trouvent leur compte dans ce secteur.

Au niveau professionnel, nous retrouvons les formations en secrétariat, en comptabilité, en vente-conseil ainsi qu'en soutien informatique. L'obtention d'un diplôme d'études professionnel (DÉP) dans l'un de ces programmes ouvrent grandes les portes à l'emploi.

Que ce soit auprès des entreprises privées, gouvernementales ou parapublic, les compétences acquises et développées à l'école peuvent être transférées d'un lieu de travail à un autre.

Saviez-vous qu'il n'est pas essentiel d'avoir un diplôme d'études secondaires (DES) pour accéder à la formation professionnelle? Différentes conditions d'admissions et préalables sont acceptés afin de favoriser la poursuite des études chez les adultes. Pensons notamment au test de développement général (TDG) qui est un moyen rapide pour accéder à un DÉP.

Cet article vous donne envie d'aller plus loin dans votre réflexion vers un retour aux études? Vous pouvez faire appel aux services d'une conseillère en information scolaire et professionnelle gratuitement grâce à SARCA Mobile. Audrey peut se rendre au bureau municipal de votre municipalité afin d'explorer votre projet scolaire ou professionnel. Communiquez directement avec elle.

Audrey Gatineau

Conseillère en information scolaire & professionnelle

audrey.gatineau@cssh.gouv.qc.ca

450 773-8401, poste 6731



SEMAINE DE LA SÉCURITÉ CIVILE

5 AU 11 MAI 2024

Saviez-vous qu'il est de votre responsabilité en tant que citoyen de subsister pendant les 3 premiers jours d'une situation d'urgence? Dans le cadre de la Semaine de la sécurité civile, voici quelques conseils afin de bien vous préparer à faire face à une situation d'urgence :

1. AVOIR UNE TROUSSE D'URGENCE DE 72 H FACILEMENT ACCESSIBLE À LA MAISON

Votre trousse d'urgence doit contenir les articles essentiels suivants :

- Eau potable (prévoir 6 litres / personne);
- Nourriture non périssable (quantité pour un minimum de 3 jours);
- Ouvre-boîte manuel;
- Radio à piles (prévoir des piles de rechange);
- Lampe frontale ou lampe de poche (prévoir des piles de rechange ou une lampe à manivelle);
- Briquet ou allumettes et chandelles;
- Trousse de premiers soins (antiseptiques, analgésiques, bandages adhésifs, compresses de gaze stériles, ciseaux, etc.);
- Articles pour besoins particuliers.

2. PRÉPARER UN PLAN FAMILIAL D'URGENCE

Dresser une liste de coordonnées des personnes à joindre en cas d'urgence (famille, garderie, école, municipalité, etc.);

Faire un plan d'évacuation de la maison (définir un lieu de rassemblement extérieur et effectuer des exercices d'évacuation).

3. ÊTES-VOUS INSCRIT AU SYSTÈME D'ALERTE MUNICIPAL?

Que vous soyez propriétaire ou locataire, il est important de vous y inscrire afin d'être bien informé en cas de situation d'urgence.

Pour vous inscrire : www.st-dominique.ca



SAMEDI ET DIMANCHE 1 ET 2 JUIN 2024

VENTE DE GARAGE



RÈGLEMENT:



Une vente-débarras ne peut être tenue en d'autre temps que le samedi et dimanche entre 8 h et 18 h et elle doit s'effectuer à l'extérieur de la résidence;



Il est interdit d'offrir en vente des objets neufs lors d'une vente-débarras. Seule la vente d'objets usagés est autorisée;



Le requérant ne peut offrir en vente des aliments ou des breuvages pendant sa vente-débarras;



Une vente-débarras doit se dérouler sur la propriété du demandeur. Une vente-débarras est également autorisée sur un terrain public ou institutionnel lorsqu'elle a pour but une levée de fonds à des fins communautaires;



**La vente-débarras ne peut empiéter sur le trottoir, la rue ou tout autre endroit du domaine public;
Sur les terrains vacants, commerciaux et industriels, aucune vente-débarras n'est autorisée;**



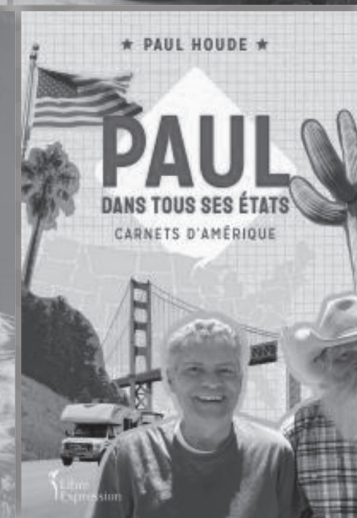
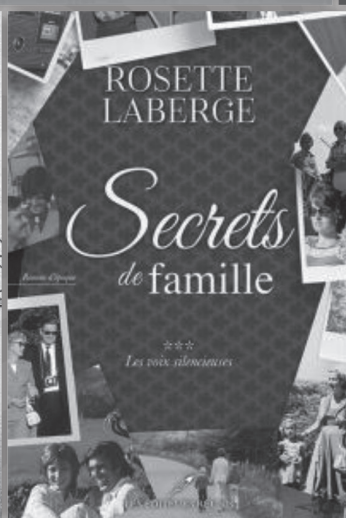
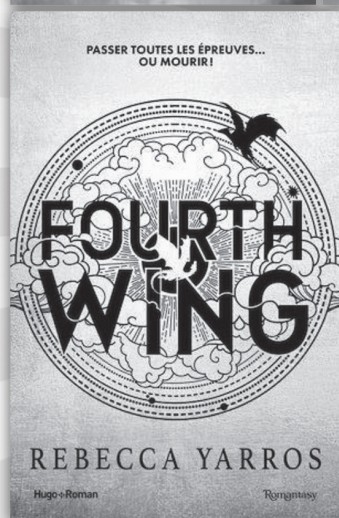
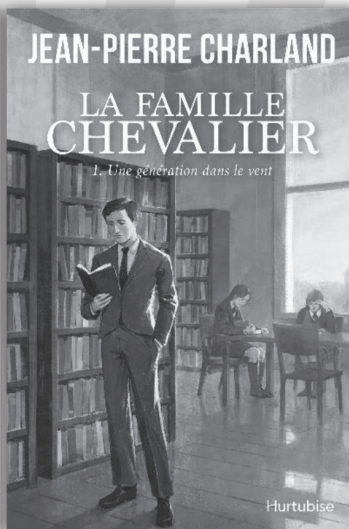
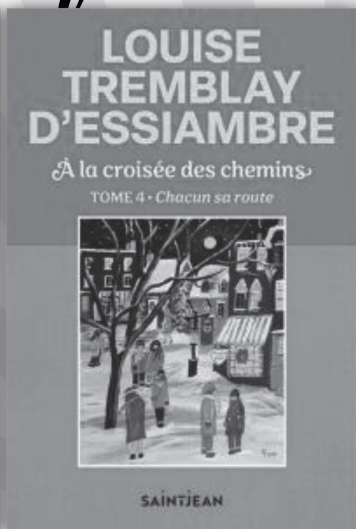
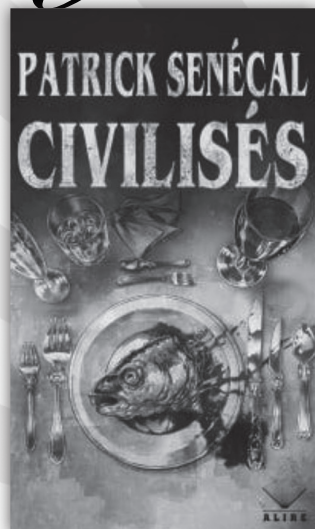
Toute publicité, annonce, affiche à l'égard d'une vente-débarras d'une vente-débarras doit être installée sur le terrain où a lieu la vente. Aucune publicité ne sera tolérée sur les terrains municipaux, sur des véhicules ou sur des poteaux. Une seule enseigne d'une superficie maximum de 0,56 m² (6 pieds carrés) est autorisée sur le site. L'enseigne peut être installée au plus tôt 24 heures avant le début de la vente et devra être enlevée immédiatement après la fin de la vente;



À la fin de la vente-débarras, le requérant doit nettoyer complètement son terrain.



Quelques nouveautés!





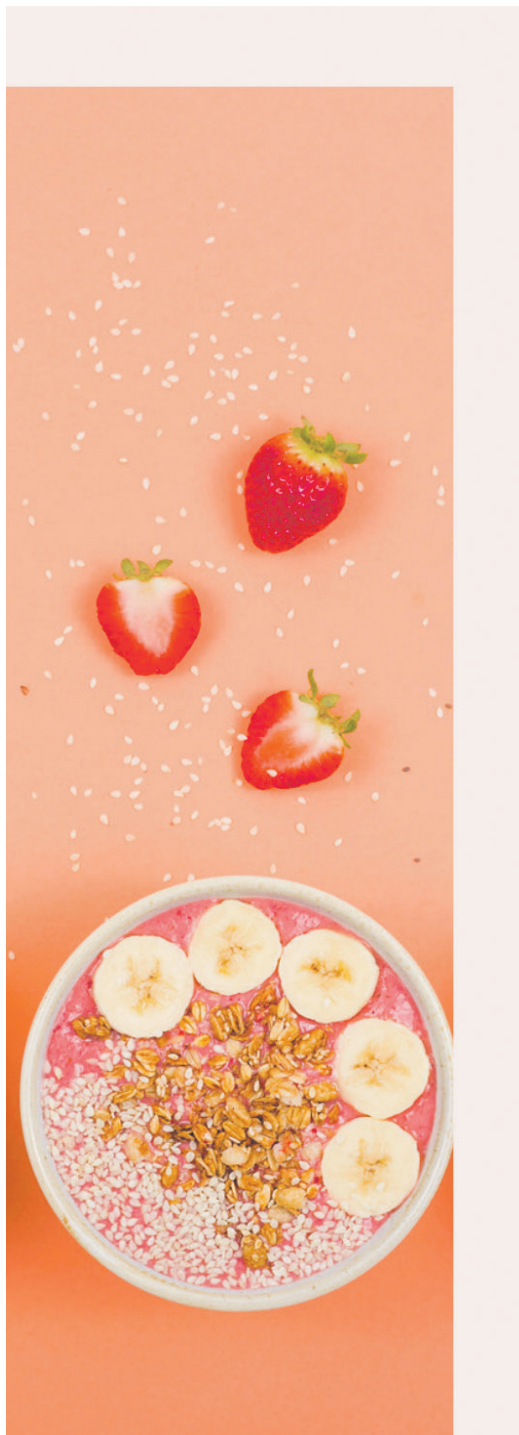
CONFÉRENCE

16 MAI - 19H30

À LA BIBLIOTHÈQUE

.....

EN QUÊTE D'UNE
ALIMENTATION
ÉQUILIBRÉE :
QU'EST-CE QUE
«BIEN MANGER»
SIGNIFIE
RÉELLEMENT?



Valentina Gancia, Dt. V

NUTRITIONNISTE, ENTRAÎNEURE ET
CONFÉRENCIÈRE



EN MAI, ON LAISSE POUSSER !

Nous vous invitons à relever le défi et à retarder les premières tontes de pelouse tant que les pissenlits sont en fleurs.

Pourquoi ?

Les fleurs de printemps, dont le pissenlit, constituent souvent l'une des premières sources de nourriture pour les abeilles après la saison hivernale. Comme les abeilles sont responsables de 35% de notre garde-manger, il leur faut de l'énergie pour entreprendre leur travail pollinisateur.

On s'implique !

La municipalité participera au défi pour la troisième édition cette année et réduira la fréquence de la tonte des terrains municipaux. Afin de fournir une surface sécuritaire aux jeunes sportifs, il est possible que les employés procèdent au besoin à la tonte de la pelouse de deux terrains de soccer.



**LOCATION
D'ÉQUIPEMENTS LOURDS**

Transport disponible | Sans opérateur

Nos équipements
Excavatrice · Remorque · Chargeuse

 Guillaume Monast
 514 923-2340
 www.equipements4m.com
 info@equipements4m.com



FERME GILLO *Jean et Nathalie*

• Travaux à forfait
• Vente de foin et paille

STE-ROSALIE FARM
450 278-4410 fermegillal@outlook.com



Clinique d'Orthothérapie Serge Arpin

- Massothérapie
- Kinésithérapie
- Orthothérapie

450 774-7601

418, rue Girouard
Saint-Dominique (Qc) J0H 1L0

Membre
Réseau des
massothérapeutes
professionnels
du Québec



JMT
PLOMBERIE CHAUFFAGE
JMT

Résidentiel · Commercial · Industriel
plomberiechauffagejmt@outlook.com

450-522-0183

PLOMBERIE | CHAUFFAGE | GAZ PROPANE | GAZ NATUREL

> COURS



COURS PRÉNATAUX
GRATUIT

avec **Alice De Guise**,
Doula - accompagnante à la naissance
et périnatale.

▼ ▼ ▼

18H30 À 20H À LA MFM
13 MAI
Le 3e trimestre et physiologie de la naissance

27 MAI
La naissance : postures et gestion de la douleur

10 JUIN
Le postnatal immédiat et l'alimentation de bébé

18 JUIN
Le quatrième trimestre

▼ ▼ ▼

Plus d'informations
et inscriptions :

responsableenfance@mfm.qc.ca
ou au 450-771-4010 poste 2226




**UN PROJET D'AFFAIRES OU
DE NOUVELLE
ENTREPRISE ?**

Saint-Hyacinthe Technopole est
LE GUICHET UNIQUE
pour vos projets industriels, commerciaux
et touristiques dans la MRC des Maskoutains

CONTACTEZ-NOUS

450 774-9000
1 877 505-1246
st-hyacinthetechnopole.com

**SAINT-HYACINTHE
TECHNOPOLE**

Développement économique
de la grande région de Saint-Hyacinthe



La municipalité de Saint-Dominique est actuellement à la recherche d'un(e) étudiant(e) pour effectuer des travaux de voirie et d'entretien pour la saison estivale 2024.

Étudiant(e) / Assistant(e) technique à la voirie **EMPLOI D'ÉTÉ**

EXIGENCES ET QUALITÉS REQUISES

- Être âgé d'au minimum 15 ans;
- Capacité et facilité à travailler en équipe;
- Être responsable et fiable;
- Permis de conduire - un atout;
- Être disponible à temps plein durant la période estivale;
- Capacité à travailler à l'extérieur, peu importe la température;
- Faire preuve de professionnalisme et avoir une bonne capacité physique;
- Maturité, dynamisme, polyvalence.

DESCRIPTION DU POSTE

Sous la responsabilité immédiate du chef équipe de la voirie, l'étudiant devra effectuer diverses tâches relatives aux opérations de la voirie, à l'entretien des infrastructures municipales et aux parcs.

Plus spécifiquement, l'étudiant participera à la réalisation des travaux d'entretien et de réparation du réseau routier, des espaces publics, des bâtiments, des véhicules et des équipements.

CONDITIONS

- Poste de 37 heures / semaine
- Horaire du lundi au vendredi midi
- Atmosphère d'entraide et de dévouement pour la communauté
- Rémunération à discuter

Date limite du concours : 23 mai 2024 (23h59)

Veuillez faire parvenir votre candidature en prenant bien soin d'indiquer votre intérêt pour le poste.

MUNICIPALITÉ DE SAINT-DOMINIQUE
1199, rue Principale, Saint-Dominique (Québec) J0H 1L0
ou par courriel à : recep@st-dominique.ca

Seuls les candidats et candidates retenus seront contactés, merci de votre compréhension.